

ques ou sphériques, avec ou sans bouilleurs ou réchauffeurs : 10 fr.-8 fr.

Idem tubulaires en tôle de fer, à tubes en fer, cuivre ou laiton, étirés ou en tôle clouée, à foyers intérieurs, et toutes autres chaudières de formes non cylindrique ou sphérique simple : 15 fr.-12 fr.

Gazomètres, chaudières découvertes, poêles et calorifères en tôle ou en fonte et tôle : 10 fr.-8 fr.

Machines-outils et machines non dénommées contenant 75 0/0 de fonte et plus : 9 fr.-6 fr.

Idem 50 à 75 0/0 exclusivement de leurs poids en fonte : 15 fr.-10 fr.

Idem moins de 50 0/0 de leurs poids en fonte : 20 fr.-15 fr.

Plaques et rubans de cardes sur cuir, caoutchouc ou sur tissus purs ou mélangés : 60 fr.-50 fr.

Sucre raffiné : 41 fr.-41 fr.

Peaux préparées de toute espèce : 30 fr.-30 fr.

Le *Moniteur* du 27 publie en outre le texte d'un décret qui dispose :

Art. 1^{er}. Les droits d'entrée établis par la convention conclue, le 12 octobre du présent mois, entre la France et la Grande-Bretagne, seront, à partir du 1^{er} novembre prochain, applicables aux marchandises d'origine et de manufacture britanniques dénommées dans le tableau annexé au présent décret.

Art. 2. Les dispositions de notre décret du 29 septembre dernier restent et demeurent en vigueur à l'égard des marchandises reprises dans le protocole signé le même jour entre les plénipotentiaires français et anglais, et qui sont reproduites en tête de la convention précitée du 12 octobre présent mois.

Suit un tableau indiquant les marchandises auxquelles les droits inscrits dans la convention du 12 octobre 1860 sont applicables à partir du 1^{er} novembre 1860. Ce tableau comprend le cuivre, le zinc, le plomb, l'étain, le bismuth brut, l'antimoine, le nickel, le manganèse, l'arsenic, les minerais non dénommés; les ouvrages en métaux de fonte, de fer et d'acier; les instruments de chirurgie, d'optique et de précision; les armes de commerce (armes blanches et à feu); les outils et ouvrages en métaux divers; les machines et mécaniques (appareils complets); les pièces détachées de machines.

Le *Moniteur* de lundi contient un décret du 28 octobre qui dispose :

Art. 1^{er}. Les marchandises d'origine et de manufactures britanniques inscrites dans le traité conclu le 23 janvier 1860 entre la France et l'Angleterre, importées autrement que par navires français ou britanniques seront soumise :

1^o A une surtaxe fixe de 0,25 centimes par 100 kilogrammes lorsque ces marchandises sont affranchies de tout droit à l'entrée, ou lorsqu'elles sont taxées à moins de 3 fr. par 100 kilogrammes;

2^o Aux surtaxes édictées par l'article 7 de la loi du 28 avril 1816, lorsque ces marchandises sont assujetties à un droit de 3 fr. et au-dessus par 100 kilogrammes.

Un autre décret du même jour dispose :

Art. 1^{er}. Les marchandises d'origine et de manufactures britanniques dénommées dans la convention susvisée du 12 octobre présent mois seront, selon les différentes catégories du tarif auxquelles elles appartiennent, importées par

les ports désignés par les lois et règlements de douanes, et notamment par l'art. 20 de la loi du 28 avril 1816 et par l'art. 8 de la loi du 27 mars 1817.

Commerce de la France pendant l'année 1859

La direction générale des douanes et des contributions indirectes publie chaque année un document des plus intéressants sur le commerce de la France avec ses colonies et les puissances étrangères. C'est le résumé en quelques lignes de l'énorme in-folio qui vient de paraître, que nous allons mettre sous les yeux de nos lecteurs.

Le chiffre total des importations et exportations réunies de 1859, tant pour le commerce général que pour le commerce spécial, s'est élevé à 5,412 millions. Il ne faut pas oublier que par commerce spécial on entend surtout ce qui entre dans la consommation intérieure du pays. Le chiffre que nous donnons est la valeur actuelle, c'est-à-dire une valeur excessivement variable, comme le cours des produits auxquels elle s'applique; elle ressent nécessairement l'influence des fluctuations défavorables ou prospères du commerce et de l'industrie; la valeur officielle, au contraire, repose sur les bases déterminées en 1826, à la suite d'enquête, et représente une valeur moyenne qui sert à ramener toutes les marchandises à une unité commune; cela permet de totaliser et de comparer, sur une base uniforme, fixe, invariable, les résultats obtenus à différentes époques.

Le mouvement d'importation s'élève à 2,355 millions. A l'exportation le montant des valeurs est de 3,057 millions. Envisagées au point de vue du commerce spécial, on trouve que les importations et les exportations réunies donnent 3,907 millions.

Les deux modes de transport des marchandises du commerce extérieur, par mer et par terre, ont été employés à peu près dans les mêmes proportions que les années précédentes : 72 et 28 %. Dans les transports par mer, la part du pavillon français a été de près de 45 %.

Celles des puissances étrangères avec lesquelles nos échanges ont en le plus d'importance en 1859 sont : l'Angleterre, les Etats-Unis, la Suisse, l'Association allemande, la Belgique, les Etats sardes, l'Espagne, la Turquie, le Brésil et la Russie.

Les pays de provenance se présentent dans l'ordre suivant, d'après le rang que leur assigne le chiffre des produits importés : Angleterre, Suisse, Etats-Unis, Association commerciale allemande, Belgique, Turquie, Etats sardes, Espagne, Indes anglaises, Russie.

En résumant de la même manière les faits de l'exportation, on voit que les principaux pays de destination, d'après l'importance des marchandises qui y ont été expédiées, sont : Angleterre, Etats-Unis, Suisse, Belgique, Association commerciale allemande, Etats sardes, Espagne, Brésil, Turquie, Deux-Siciles.

Les produits de l'Algérie qui ont été livrés au marché intérieur de la métropole en 1859 se sont élevés à 41 millions (valeur officielle), et l'ensemble des expéditions faites à destination de ce même pays a été de 166 millions.

La somme totale des drawbacks ou primes d'exportation payés par le Trésor public, a atteint le chiffre de 48,801,915 francs.

Les navires armés pour la pêche de la morue, comprenant 516 navires ayant 14,929 hommes d'équipage, ont rapporté 288,718 quintaux métriques de morues vertes et sèches, d'huile, de draches, de roques et d'issues.

Les produits en huiles et en fanons rapportés de la pêche de la baleine et du cachalot se sont élevés à 6,472 quintaux métriques.

Il a été armé en 1859, pour la pêche du hareng, 629 navires jaugeant ensemble 17,792 tonneaux et montés par 8,331 hommes d'équipage.

Les produits de cette pêche qui ont été rapportés dans nos ports se sont élevés, en poids frais et salés, à 16,382,400 kilogrammes.

Le transit, ou expédition des produits étrangers par emprunt du territoire français, a embrassé pendant la même année un poids total de 1,218,569 quintaux métriques, qui représentent une valeur actuelle de 537 millions.

Comme pays de provenance pour le transit vient en première ligne la Suisse, puis l'Angleterre, l'Association allemande, la Belgique, les Etats sardes, les Etats-Unis.

Les pays de destination se classent dans l'ordre suivant : Angleterre, Suisse, Etats-Unis, Brésil, Association allemande, Espagne, Etats sardes et Belgique.

Les perceptions de toute nature opérées par le service des douanes se sont élevées à 228 millions 444,955 fr.; le Havre et Marseille ont reçu 19 % du montant total des perceptions; Nantes, 13 1/2; Paris, 7 1/2; Bordeaux, 8; Dunkerque, 4; Lille, 3; Rouen et Boulogne, 2; Jeumont, Strasbourg et Valenciennes, 1; les autres douanes réunies ont perçu 19 %.

Le nombre des voyages qui se sont effectués sous tous pavillons et par navires chargés, soit à voiles, soit à vapeur, entre la France d'une part, et les colonies et l'étranger d'autre part, a été de 45,478; les navires qui y ont été affectés jaugeaient ensemble 7,039,966 tonneaux. Notre marine a pris part à ces mouvements dans la proportion de 44 %, quant au tonnage.

Les pays étrangers avec lesquels la France a entretenu le plus de relations maritimes se présentent dans l'ordre suivant : Angleterre, Etats sardes, Etats-Unis, Espagne, Deux Siciles, Norvège, Turquie, Russie, Toscane, Suède, Brésil, Pays-Bas, Indes anglaises et Autriche.

Enfin nous terminerons en disant que le commerce de l'Algérie avec l'étranger et les entrepôts de France a été, en 1859, de 32 millions 770,093 fr., et son commerce avec la métropole de 103,101,313 francs, ou ensemble, 237 millions 871,400 francs.

CHRONIQUE LOCALE & DÉPARTEMENTALE

C'est à partir de demain, 1^{er} novembre, que seront appliqués les droits nouveaux sur les ouvrages en métal, les machines et pièces détachées et les sucres raffinés.

On parle d'une circulaire du ministre de l'instruction publique qui prescrirait de prendre dans tous les collèges et institutions publiques, des mesures très sévères contre l'usage du tabac et l'introduction des cigares. Des rapports seraient parvenus à S. Exc. le ministre, constatant que des élèves consommaient jusqu'à huit ou dix cigares par jour. La croissance physique de plusieurs d'entre eux et leur développement intellectuel s'en seraient trouvés fortement atteints.

Les travaux du chemin de fer de Béthune à Hazebrouck sont poussés avec la plus grande activité. Les constructions du débarcadère sont commencées, et le chemin d'accès sera entrepris sous peu de jours.

On assure que dès le mois de janvier prochain on voyagera sur la voie ferrée.

L'exécution de la ligne des houillères se poursuit.

La plupart des sociétés dont la concession est donnée s'occupent activement de relier leurs

houillères aux canaux et aux lignes ferrées; la Compagnie de Bully-Grenay vient de terminer un chemin de fer de 13 kilomètres de longueur et qui aboutit au canal de La Bassée; celui de la Compagnie de Lens à Pont-à-Vendin, sur la Deule, est achevé; les Compagnies de Auchy-au-Bois et de Ferfay vont commencer un chemin de fer qui les reliera à Lillers, à la ligne des houillères et du canal; celui de la Société de Marler ira rejoindre à Choques le chemin de la Compagnie du Nord.

La Compagnie de Courrières doit canaliser la rivière de la Sensée, celle de Vendin, la Law, jusqu'à Béthune; nous plaignons les sociétés houillères qui, pour l'hiver prochain, ne seront par reliées, elles ne pourront lutter, elles verront leurs prix de revient augmentés dans la proportion énorme de 20 cent. l'hectolitre; elles seront traînées à la remorque des autres compagnies; mais quel bel avenir pour ces dernières, plus intelligentes, qui, en moyenne, gagneront 20 cent. à l'hectolitre, ce qui leur donnera l'économie considérable de 400,000 fr. par an sur une production de 2 millions d'hectolitres! (Journal des Mines).

Le nommé Pierre Bara, ouvrier peintre, né à Tournay, vient d'être condamné par le tribunal de Lille, à un an de prison et cinq années de surveillance pour vol commis à Roubaix.

CAISSE D'ÉPARGNE DE ROUBAIX.

RAPPORT fait au Conseil des Directeurs de la Caisse d'Épargne de Roubaix, sur les comptes de 1859, par M. Lecomte-Delerue, son vice-président :

MESSIEURS,

Ainsi que cela doit être fait chaque année, conformément à nos statuts, je viens vous soumettre mon rapport sur les opérations de notre Caisse d'épargne en 1859, sur les travaux de notre comptabilité et les comptes réglés fin de ladite année.

Versements & remboursements.

La Caisse d'épargne de Roubaix a reçu, en 1859 :

Table with 2 columns: Description and Amount. Rows include: 3,978 versements, 825 nouveaux déposants, intérêts perçus pendant l'année, arrérages de rentes, capital existant au 1^{er} janvier 1860.

A déduire :

Table with 2 columns: Description and Amount. Rows include: Remboursements faits pendant l'année à 445 livrets et achats de 42 rentes.

Solde de fin décembre 1859 fr. 1,502,042 40

Progression de près de 200,000 fr. sur l'année 1858. Cette marche ascensionnelle est continuée dans ces huit premiers mois de 1860.

Fonds de réserve.

Le capital, au 1^{er} janvier 1859, de 15,644 fr 12 cent., s'élevait à fin décembre à 16,594 fr 80 cent.; c'est une augmentation assez minime, mais qui nous permet, dans l'intérêt des déposants, de continuer à ne prélever qu'un quart pour % pour les frais généraux, au lieu de 1/2 % facultatif.

Le nombre des livrets est monté à 3,509. C'est 420 déposants de plus qu'en 1858.

Ces faits établissent la preuve de ce que nous avons dit les années précédentes que « les Caisse d'épargne, depuis plusieurs années, » partent mieux appréciées, inspirent une pleine et entière confiance. »

avait désiré voir encore le ciel, où commençait à briller la clarté scintillante des étoiles, et, appuyée sur le bras de son cousin, elle s'était assise sur le balcon. Son œil voilé de larmes s'arrêtait avec tendresse et douleur sur Emilie. — Pauvre amie! dit-elle en passant son bras autour de son cou, que feras-tu seule sur la terre? Il ne te reste plus ni parents ni amis! — Et toi, Maria? tu me tiens lieu de tout. — Oh! oui, maintenant!... mais bientôt? — Vous m'oubliez donc tous deux? interrompit Théodore; ne suis-je pas votre cousin?

— Théodore! répliqua Maria avec une vivacité qu'elle n'avait plus depuis longtemps; souvenez-vous de ce que vous venez de nous dire! Jurez-moi que vous serez son cousin, son frère, son appui... que vous ne l'abandonnerez jamais!

— Oh! je vous le promets!

— Bien! reprit la pauvre souffrante, en appuyant son autre main sur l'épaule de Théodore; vous me faites goûter le seul sentiment de joie que je sois capable de goûter encore... Que mes bras, qui vous unissent maintenant, soient entre vous comme un lien pour le moment où je ne vivrai plus.

— Quittez cette sombre pensée, ma belle cousine. Vous vivrez longtemps encore pour votre amie et pour moi.

Maria secoua la tête. Elle leva les yeux au ciel et les y fixa quelque temps avec un sourire mélancolique.

— Je crois voir là haut mon père et ma mère qui m'appellent; il faut que j'aille les rejoindre.

En disant ces mots, elle se pencha comme pour regarder encore, et sa tête tomba languis-

samment sur le sein de Théodore... Elle était privée de connaissance.

Emilie poussa un cri bien déchirant; et, saisissant entre ses bras le corps de sa jeune amie, elle cherchait à la rappeler à la vie par ses caresses éperdues. — Il était trop tard. — Maria rouvrit à peine son œil mourant, et son regard, déjà voilé par les ombres de la mort, se reposa sur le jeune homme qui la soutenait.

— Souvenez-vous... balbutia-t-elle, car ses lèvres déjà raidies s'entr'ouvraient avec peine... Serment solennel... Emilie...

Puis, soulevant lentement ses mains glacées, de l'une elle prit la main de Théodore, posa l'autre sur la tête de son amie, qui sanglotait à côté d'elle... soupira quelques syllabes inintelligibles... leva les yeux au ciel... et s'endormit pour toujours...

Il fallut arracher Emilie de ce cadavre désormais insensible à ses embrassements, et on l'emporta évanouie.

III

Il serait trop long de dépeindre la douleur d'Emilie. Deux jours elle fut plongée dans le plus grand délire. Théodore, après avoir donné les soins aux funérailles de sa malheureuse cousine, congédia ses domestiques et prépara son départ. — Lorsque tout fut prêt, il alla trouver Emilie.

Elle était assise devant une table, la tête appuyée sur ses mains. Toute son attitude respirait l'abattement du désespoir. Elle n'avait pas entendu entrer Théodore, et il resta longtemps à la contempler en silence.

— Ma cousine Emilie! dit-il enfin.

Elle tressaillit, et, levant la tête, jeta sur

Théodore un regard où se peignait l'égarément de la douleur.

— Moi!... ah! ce n'est pas à moi sans doute que vous croyez parler!

Et une larme vint mouiller ses paupières rougies.

— Non, je ne me trompe pas! répartit vivement Théodore, c'est à vous, Emilie, que ce titre appartient désormais. Je l'ai juré à l'ange que nous avons perdu, — et je tiendrai ma promesse.

— Il ne me reste plus de parents! dit Emilie, j'ai tout perdu! — Il me restait une amie... et je l'ai vue mourir dans mes bras!

— Mais moi! moi! ne suis-je donc rien pour vous? — Emilie, j'ai juré de vous consacrer ma vie; dès ce moment elle vous appartient tout entière. Parents, amis, vous retrouverez tout en moi.

Emilie lui tendit sa main qu'il serra entre les siennes avec transport.

— Je me fie en vous, lui dit-elle. Les dernières paroles de Maria retentissent encore sur mon cœur. Elle m'a donné en vous un protecteur et un guide. Désormais je ne suivrai plus que vos conseils.

— Eh bien! vous serez ma cousine, reprit Théodore avec joie, — vous savez qu'elle l'a voulu.

— Votre cousine! mais je ne le suis pas... malheureusement sans doute...

— Qu'importe! — laissez-moi toujours vous en donner le nom. Cela seul me rendra si heureux! — Quoi, venez-vous avec peine que je fusse votre cousin?

— Oh non!... au contraire, — mais... que voulez-vous que je fasse?

— Rien — que de ne pas me démentir.

— Quoi donc?

— Vous serez ma cousine, — je vous appellerai Maria, et vous me répondrez comme si vous étiez Maria.

— Ensuite?

— Ensuite vous répondrez de même à mon oncle.

— Mais... ce sera le tromper.

— Le tromper! oh non! — il demandait une nièce, je lui en amènerai une, plus jolie, plus aimable, plus aimante encore que celle qu'il a perdue. Il trouvera en nous deux enfants soumis; nous entourerons de caresses et d'attention ses cheveux blancs, et il nous bénira d'avoir ménagé cette consolation à sa vieillesse.

— Mais... je ne puis consentir...

— Vous voulez donc vous séparer de moi, cruelle? — Comment ferai-je, maintenant que je vous ai connue, pour vivre sans vous voir? Il faut donc que je vous sois bien odieux pour que vous me refusiez cette légère complaisance; que vous préférerez la solitude, l'abandon dans un monde qui vous est inconnu à l'ennui de m'avoir près de vous! — Emilie! ce n'est pas là ce que j'attendais de vous! Je suis bien malheureux!

Monsieur Théodore, répartit Emilie d'une voix émue, — vous avez tort de vous emporter ainsi, — que vous ai-je dit qui ait pu vous faire croire que vous me fussiez odieux! — vous! — Il faudrait que je fusse bien ingrate pour reconnaître ainsi les services que vous m'avez rendus.

F. D'O...

(La suite au prochain numéro).

Notre pas un d... sement... ner ici... confirme... Après... succès... francs 48... trouvons... vés sont

En 1^{er}, 2^o, 3^o, 4^o, 5^o

La Ca... menter... fr. 700,0... principal

La 2^e, La 3^e, (cette Ca... rivait qu... La 4^e

La 5^e, La 6^e, La 7^e, (Progr... 439 dépo... Les di...

beuge, ville, La... taires et... qui fait d... le chiffre

La Sei... lions; le... 9,000,00... tité de r... France -... partie, a... le chiffre

portent p... plus d'un... Parmi... rope, ce... distingue... lion 500... millions... francs, ce... augmenta...

On le... importan... administr... élevée et... ment.

Contin... on l'a fa... soins dan... breuse d... féliciter d... notre Ca... encore le... manufact... et n'imit... de la car... compren... travail, l'... ment m'i... qui n'am...

CAIS... Bulletin... Somm... nouveaux... 23 dem... Les op... par MM... recteurs.

19 garç...

Du 29 o... tisserand... Félicien-J... pers, tiss... sier, et M... Ange Eyer... journalièr... de filature... — August... Mouton, b... Henriette... Ménart, fil... — Jean-Jo... lanie-Anto... Hinderick... lière. — Caroline-J... Vansterck... journalièr... Marie-Sop...

Du 22 o... lier, célib... Du 24... ouvrier cl... au Galvair... Du 25... fession, ru... Du 26... gère, veu... branchem... journalièr... ans, menu... de Blanche